



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 10 juillet 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Saint-Colomban et Saint-Jérôme.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Saint-Colomban – Règlements : 600-2024-16 et 3001-2024-28 ;
- Saint-Jérôme - Règlement : 0309-533 .

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Colomban et Saint-Jérôme ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au www.mrcrdn.qc.ca.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 15^e jour de juillet 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier